



REPUBLIQUE DU NIGER  
FRATERNITE -TRAVAIL-PROGRÈS  
MINISTÈRE DE L'INTERIEUR, DE LA  
SECURITE PUBLIQUE ET DE LA DECENTRALISATION

REGION DE DOSSO  
DEPARTEMENT DE DOGONDOUTCHI  
COMMUNE RURALE DE DANKASSARI

**BUDGET ORDINAIRE**

DE LA COMMUNE  
RURALE DE DANKASSARI

EXERCICE 2022

**TABLEAU GENERAL RECAPITULATIF  
BUDGET GENERAL**

Recettes budget général	Montant	Dépenses budget général	Montant
<b><u>Section 1</u></b>	<b>87 268 342</b>	<b><u>Section 1</u></b>	<b>2 400 000</b>
Chapitre I	12 300 000	Chapitre I	2 400 000
Chapitre II	64 368 342	<b><u>Section 2</u></b>	<b>42 865 088</b>
Chapitre III	2 550 000	Chapitre II	4 400 000
Chapitre IV	8 050 000	Chapitre III	23 310 195
<b><u>Section 2</u></b>	<b>4 950 000</b>		
Chapitre V	1 250 000	Chapitre IV	8 171 746
Chapitre VI	3 700 000	Chapitre V	6 983 147
Chapitre VII	0		
<b><u>Section 3</u></b>		<b><u>Section 3</u></b>	<b>3 685 000</b>
Chapitre VII		Chapitre VI	1 100 000
Chapitre VIII		Chapitre VII	1 185 000
<b><u>Section 4</u></b>		Chapitre VIII	1 400 000
Chapitre IX		<b><u>Section 4</u></b>	<b>2 110 000</b>
Chapitre X		Chapitre IX	1 050 000
		Chapitre X	1 060 000
		<b><u>Section 5</u></b>	<b>560 000</b>
		Chapitre XI	560 000
		<b><u>Section 6</u></b>	<b>40 598 254</b>
		Chapitre XII	40 598 254
		Chapitre XIII	
<b>TOTAL</b>	<b>92 218 342</b>		<b>92 218 342</b>

TABLEAU GENERAL RECAPITULATIF  
BUDGET D'INVESTISSEMENT

Recettes budget général	Montant	Dépenses budget général	Montant
Chapitre XX		<u>Chapitre XX</u>	
Chapitre XXI	8 310 350	Chapitre XXI	8 410 620
Chapitre XXII	0	<u>Chapitre XXII</u>	23 400 000
Chapitre XXIII	40 598 254	Chapitre XXIII	6 850 000
Chapitre XXIV	-	Chapitre XXIV	5 547 984
		Chapitre XXV	1 700 000
		Chapitre XXVI	3 000 000
		Chapitre XXVII	0
		Chapitre XXVIII	0
		Chapitre XXIX	0
<b>TOTAL</b>	<b>48 908 604</b>		<b>48 908 604</b>

<u>Désignation</u>	Situation constatée à la fin de l'exercice précédent	Situation pévisible à la fin de l'exercice en cours	Situation estimée du nouvel exercice
Fonds de réserve			
Fonds d'Investissement	<b>80 632 285</b>		<b>48 908 604</b>
Fonds d'Edilité			

BUDGET ORDINAIRE

RECETTES

TITRE -I- BUDGET ORDINAIRE : RECETTES

SECTION 1 : RESSOURCES FISCALES :

LIBELLE		Ex. 2021	Ex. 2022
CHAPITRE : I Fiscalité d'Etat concédée à la commune, à la commune à statut particulier ou la ville			
Article 1	: Taxes immobilières	1 500 000	0
Article 2	: Contributions des patentes ordinaires	15 000 000	10 000 000
Article 3	: Contributions des licences		
Article 4	: Patentes synthétiques	1 500 000	2 000 000
Article 5	: Taxe sur la publicité commerciale extérieure	500 000	300 000
Article 6	: IUTS		
Article 7	:		
TOTAL DU CHAPITRE I		18 500 000	12 300 000
CHAPITRE : II Impôts et taxes propres à la commune, à la commune à statut particulier ou la ville			
Article 1	: Taxe de voirie et /ou municipale	53 189 932	61 368 342
Article 2	: Taxe sur taxis, mototaxi, charrettes exploitées à des fins lucratives et autres embarcations	1 300 000	100 000
Article 3	: Taxe sur les cycles	1 000 000	0
Article 4	: Taxe sur les artistes et sur la publicité extérieure (supports fixes)	500 000	400 000
Article 5	: Taxe sur le commerce de bétail et présentation	3 000 000	2 500 000
Article 6	: Taxe sur les établissements insalubres, dangereux ou incommodes, sur les pompes d'hydrocarbures et les dépôts et exploitations moulins à grains	300 000	0
Article 7	: Taxe hôtelière, taxe sur les appareils de jeux installés dans les lieux publics, taxes sur les établissements de nuit, dancing, discothèque, restaurant avec Orchestre, exploitation des débits de boisson et exploitation des vidéo/k7		
Total du chapitre II		59 289 932	64 368 342
CHAPITRE III : Taxes indirectes			
Article 1	Taxe sur les colporteurs et marchands ambulants	1 000 000	<del>1 000 000</del>
Article 2	: Taxe de stationnement et vente sur les marchés aménagés ou non		
Article 3	: Taxe de stationnement et vente sur les trottoirs et places autres que les marchés	2 500 000	1 000 000
Article 4	: Taxe d'abattage des animaux de boucherie et taxe sur la production agricole marchande	1 500 000	1 200 000
Article 5	: La taxe sur les spectacles et divertissement et taxe sur la publicité extérieure (support mobile)	200 000	150 000
Article 6	Taxe de stationnement sur la voie publique des véhicules d'occasion destinés à la vente	50 000	
Article 7	: Taxe sur le droit de sortie des véhicules de transport public de personnes ou marchandises sortant du territoire de la commune lorsqu'ils ont été chargés dans la commune.	100 000	200 000
Total du chapitre III		5 350 000	2 550 000

	LIBELLE	Ex. 2021	
<b>CHAPITRE IV : Taxes rémunératoires</b>			
Article 1	: Redevances des campements / boutiques économiques		
Article 2	: Taxe d'identification des animaux	4 800 000	4 800 000
Article 3	: Frais de gardiennage fourrière pour animaux et véhicules	300 000	400 000
Article 4	: Taxe gare routère et taxe de parking	500 000	500 000
Article 5	: Produit de cessions des services de santé, d'agriculture, des ressources animales et de l'Environnement	150 000	100 000
Article 6	: Frais de signature, frais d'établissement des actes de cession de terrains non bâtis, taxe sur les constats de mise en valeur et taxe de mutation du titre propriété et frais d'établissement de titre provisoire rural	2 000 000	2 000 000
Article 7	Frais d'actes d'Etat- civil	500 000	250 000
Total du chapitre IV		8 250 000	8 050 000
<b>TOTAL DE LA SECTION 1</b>		91 389 932	87 268 342
<b>SECTION 2 : RESSOURCES NON FISCALES</b>			
<b>CHAPITRE V : Produit par nature</b>			
Article 1	: Location de matériel et de véhicule	2 000 000	1 000 000
Article 2	: Location d'immeubles et retenues pour logement kiosques	350 000	250 000
Article 3	Exploitation des carrières	30 000 000	0
Article 4	: Retenus de participations, revenus des valeurs de portefeuille et intérêts sur les comptes de dépôts		
Article 5	:Bénéfice des exploitations à caractère industriel		
Article 6	: Produits des services concédés ou affermés		
Article 7	: Taxe d'occupation du domaine public de la commune : latrines	200 000	0
Total du chapitre V.		32 550 000	1 250 000
<b>CHAPITRE VI : Produits divers</b>			
Article 1	: Tout ou partie des produits amendes de police prononcées pour des contraventions et des délits commis sur le territoire communal	300 000	0
Article 2	: Tout ou partie des produits amendes forestières prononcées pour des délits commis sur le territoire communal	300 000	200 000
Article 3	: Dotation du fonds d'appui à la décentralisation	1 333 338	2 000 000
Article 4	: Produit vente des animaux ou matériels mis en fourrière et non réclamés dans les délais réglementaires	1 500 000	1 500 000
Article 5			
Article 6			
Article 7			
Total du chapitre VI.		3 433 338	3 700 000
<b>Chapitre VII : Ressources exceptionnelles</b>			
Article 1	: Subvention d'équilibre		
Article 2	: Subvention compensatoire		
Article 3	: Subvention exceptionnelle		
Article 4	: Dommage et intérêts versés à la commune	1 000 000	0
Article 5	Recettes imprévues		
Article 6			
Article 7			
Total du chapitre VII.		1 000 000	0
<b>Chapitre VIII : prélèvement sur fonds de réserve ordinaire</b>			
Article 1	prélèvement sur fonds de réserve ordinaire	3 525 421	
Total du chapitre VIII.		3 525 421	0
<b>TOTAL DE LA SECTION 2</b>		40 508 759	4 950 000
<b>TOTAL RECETTES DU BUDGET ORDINAIRE</b>		131 898 691	92 218 342

BUDGET ORDINAIRE

DEPENSES

**TITRE - I - BUDGET ORDINAIRE : DEPENSES**  
**SECTION 1 : DETTES**

LIBELLE		Ex: 2021	Ex: 2022
Chapitre I. : Remboursement des amortissements et intérêts des emprunts d'investissements ainsi que les charges des condamnations judiciaires et autres dettes			
Article 1	: Infrastructures économiques		
Article 2	: Infrastructures sociales		
Article 3	: Infrastructures administratives		
Article 4	: Développement de la production	2 400 000	2 400 000
Article 5	: Intérêts moratoires		
Article 6	: Charges de condamnations judiciaires		
Article 7	: Autres dettes		
	Total du chapitre 1	2 400 000	2 400 000
<b>TOTAL DE LA SECTION 1</b>		<b>2 400 000</b>	<b>2 400 000</b>
<b>SECTION 2: SERVICES GENEREAUX</b>			
Chapitre II : Conseil et commissions			
Article 1	: Indemnités de session et de vacation	2 200 000	2 200 000
Article 2	Indemnités de déplacement	250 000	250 000
Article 3	: Matériel et fournitures	50 000	1 000 000
Article 4	: Frais de transport conseillers	570 000	750 000
Article 5	: Entretien salle conseil	50 000	100 000
Article 6	: Appui aux élections	150 000	100 000
Article 7			
	Total du chapitre II	3 450 000	4 400 000
Chapitre III Personnel			
Article 1	: Personnel permanent	8 931 240	9 770 100
Article 2	: Personnel temporaire	279 000	279 000
Article 3	: Charges sociales	1 464 723	1 504 595
Article 4	: Indemnités diverses	11 416 500	11 656 500
Article 5	: Habillement personnel	100 000	100 000
Article 6	: Frais médicaux	115 000	
Article 7	: Frais formation	1 000 000	
	Total du chapitre III	23 306 463	23 310 195
CHAPITRE IV. Fonctionnement			
Article 1	: Matériel et mobilier de bureaux	2 000 000	1 000 000
Article 2	: Transport matériel de garage et atelier	3 000 000	2 671 746
Article 3	: Fournitures de bureau	3 212 074	2 000 000
Article 4	: Eau, Electricité, gaz, téléphone, communication	1 000 000	500 000
Article 5	: Entretien et équipement des bâtiments	2 000 000	
Article 6	: Frais loyer et frais entretien bâtiment pris en location		0
Article 7	: Appui aux recouvrements	2 500 000	2 000 000
	Total du chapitre IV	13 712 074	8 171 746
CHAPITRE V. Charges diverses			
Article 1	: Remises et primes	10 600 743	4 008 147
Article 2	: Fêtes et réceptions	500 000	512 500
Article 3	: Fonds politique	900 000	862 500
Article 4	: Biens de chefferie	500 000	300 000
Article 5	: Etat civil et recensement	300 000	300 000
Article 6	: Police et sécurité	3 500 000	1 000 000
Article 7	: Déficit de caisse (retenue de garantie)	500 000	0
	Total chapitre V.	16 800 743	6 983 147
<b>TOTAL SECTION 2</b>		<b>57 269 280</b>	<b>42 865 088</b>

	LIBELLE	Ex : 2021	Ex : 2022
<b>SECTION 3 : SERVICES DES COLLECTIVITES</b>			
Chapitre VI : Entretien des équipements économiques			
Article 1	: Routes et pistes	500 000	500 000
Article 2	: Fontaines et puits	500 000	
Article 3	: Marchés	1 000 000	
Article 4	: Gares routières	600 000	
Article 5	: Abattoires et séchoirs	100 000	300 000
Article 6	: Entretien et conduite des animaux	300 000	300 000
Article 7			
	<b>Total du chapitre VI.</b>	<b>3 000 000</b>	<b>1 100 000</b>
Chapitre VII : Jeunesse, sport et culture			
Article 1	: Stade et terrains de sports	150 000	200 000
Article 2	: Maisons des jeunes et de la culture		0
Article 3	: Squares et jardins publics		0
Article 4	: Monuments historiques	100 000	100 000
Article 5	: Activités sportives	500 000	300 000
Article 6	: Activités culturelles	500 000	200 000
Article 7	: Couverture médiatique	885 000	385 000
	<b>Total du chapitre VII.</b>	<b>2 135 000</b>	<b>1 185 000</b>
Chapitre VIII : Voirie, hygiène, salubrité publique et la protection civile			
Article 1	: Matériels et fournitures	300 000	500 000
Article 2	Eclairage public		0
Article 3	: Hygiène et salubrité publique	650 000	200 000
Article 4	: Lutte contre l'incendie	1 000 000	500 000
Article 5	: Cimetière et pompes funèbres	100 000	200 000
Article 6	: Voies publiques		0
Article 7			
	<b>Total du chapitre VIII</b>	<b>2 050 000</b>	<b>1 400 000</b>
	<b>TOTAL DE LA SECTION 3</b>	<b>7 185 000</b>	<b>3 685 000</b>
<b>SECTION 4 : SERVICES SOCIAUX</b>			
Chapitre IX : Etablissements scolaires			
Article :1	Entretien du mobilier	500 000	50 000
Article : 2	Entretien des bâtiments	1 000 000	100 000
Article : 3	Transports appui IECF en carburant	750 000	300 000
Article : 4	Appui au C F M	300 000	300 000
Article : 5	Alphabétisation	100 000	100 000
Article : 6	Matériel didactique et pédagogique (CAPED FCC)	200 000	200 000
Article : 7	Fetes scolaires	200 000	0
	<b>Total du chapitre IX</b>	<b>3 050 000</b>	<b>1 050 000</b>
Chapitre X	Formations médicales et Centres de soins		
Article : 1:	Matériel et fournitures	500 000	100 000
Article : 2	Frais d'hospitalisation	200 000	100 000
Article : 3	Transports	200 000	100 000
Article : 4	Assistance publique	200 000	100 000
Article : 5	Entretien des bâtiments	400 000	0
Article : 6	Appui aux formations sanitaires	660 000	660 000
Article : 7	:Lutte contre le Sida et le Tabagisme	70 000	
	<b>Total du chapitre X</b>	<b>2 230 000</b>	<b>1 060 000</b>
	<b>TOTAL DE LA SECTION 4</b>	<b>5 280 000</b>	<b>2 110 000</b>

**SECTION 5 : CONTRIBUTION SUBVENTION**

Chapitre XI : Contribution subvention			
Article 1 : Contribution aux organismes d'interet commun AMN		300 000	250 000
Article 2 : Dotation globala aux arrondissements communaux			
Article 3 : Contribution au fonctionnement de la Radio Communautaire		60 000	60 000
Article 4 : Déficit des explorations à caractère industriel ou commercial			
Article 5 : Subvention aux associations		200 000	100 000
Article 6 : Contribution aux foires		50 000	50 000
Article 7 : Commission Foncière Communale		300 000	100 000
	Total du chapitre XI	910 000	560 000
	<b>TOTAL DE LA SECTION 5</b>	<b>910 000</b>	<b>560 000</b>
<b>SECTION 6 : APPROVISIONNEMENT DES RESERVES</b>			
<i>Chapitre XII : Versement au fonds d'investissement</i>			
Article 1 : Versement au fonds d'investissement		59 354 411	40 598 254
	Total du chapitre XII	59 354 411	40 598 254
<i>Chapitre XIII : Versement au fonds de reserve</i>			
Article 1 : Versement au fonds de reserve ordinaire		0	
	Total du chapitre XIII	0	
	<b>TOTAL DE LA SECTION 6</b>	<b>59 354 411</b>	<b>40 598 254</b>
	<b>TOTAL DES DEPENSES DU BUDGET ORDINAIRE</b>	<b>131 898 691</b>	<b>92 218 342</b>

**BUDGET D'INVESTISSEMENT**

**RECETTES**

## TITRE II BUDGET D'INVESTISSEMENT : RECETTES

	LIBELLE	Ex : 2021	Ex : 2022
Chapitre XX : Produits par nature (produits d'aliénation des biens) du domaine et du patrimoine			
Article 1	: Vente des biens patrimoniaux		
Article 2	: Vente de terrains urbains		
Article 3	: Aliénation des valeurs de portefeuille et des participations		
Article 4	: Liquidation des exploitations à caractère industriel ou commercial		
	<b>Total du chapitre XX</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Chapitre XXI : Produits divers</b>			
Article 1	: Dotation du fonds de péréquation	9 494 059	8 310 350
Article 2	: Emprunts		
Article 3	: Taxe spécifique d'électricité		
Article 4			
Article 5			
Article 6			
Article 7			
	<b>Total du chapitre XXI</b>	<b>9 494 059</b>	<b>8 310 350</b>
Chapitre XXII : Ressources exceptionnelles			
Article 1	: Dons et legs		
Article 2	: Concours financiers		
Article 3	: Produits des quêtes et des contributions volontaires		
Article 4	: Subventions travaux d'investissement	11 760 427	22388
Article 5	: Subvention pour travaux d'édilité-assainissement-latrines villageoises		
Article 6			
Article 7			
	<b>Total du chapitre XXII</b>	<b>11 760 427</b>	
Chapitre XXIII : Prélèvement sur fonds d'investissement			
Article 1	: Prélèvement sur fonds d'investissement	59 354 411	40 598 254
	<b>Total du chapitre XXIII</b>	<b>59 354 411</b>	<b>40 598 254</b>
Chapitre XXIV : Prélèvement sur fonds d'édilité			
Article 1	: Prélèvement sur fonds d'édilité		
	<b>Total du chapitre XXIV</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
	<b>TOTAL RECETTES DU BUDGET D'INVESTISSEMENT</b>	<b>80 632 285</b>	<b>48 908 604</b>

**BUDGET D'INVESTISSEMENT**

**DEPENSES**

**TITRE II BUDGET D'INVESTISSEMENT : DEPENSES****SECTION 1 : Remboursement des emprunts d'édition**

LIBELLE		Ex : 2021	Ex : 2022
Chapitre XX : Remboursement des emprunts d'édition			
Article 1 :	Remboursement des emprunts d'édition		
	Total du chapitre XX	0	0
	<b>TOTAL DE LA SECTION 1</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>SECTION 2 : TRAVAUX D'INFRASTRUCTURES</b>			
Chapitre XXI : Infrastructures économiques			
Article 1 :	Voies de communication	1 000 000	1 000 000
Article 2 :	Energie	500 000	500 000
Article 3 :	Hydraulique:mini AEP, réhabilitation puits-forages	13 494 059	4 910 620
Article 4 :	Marché	1 000 000	1 000 000
Article 5 :	Gares routières	500 000	500 000
Article 6 :	Abattoirs - séchoirs	500 000	500 000
Article 7 :	Allègement des tâches féminines (moulins)		
	<b>Total du chapitre XXI</b>	<b>16 994 059</b>	<b>8 410 620</b>
Chapitre XXII : Infrastructures sociales			
Article 1 :	Etablissements scolaires	15 289 775	14 000 000
Article 2 :	Formation médicales et centres sociaux	9 000 000	9 000 000
Article 3 :	Jeunesse, Sport et Culture	100 000	100 000
Article 4 :	Urbanisme - édition lotissement		
Article 5 :	Cimetière et pompe funèbres	200 000	200 000
Article 6 :	Habitat		
Article 7 :	Tourisme et loisirs	100 000	100 000
	<b>Total du chapitre XXII</b>	<b>24 689 775</b>	<b>23 400 000</b>
Chapitre XXIII : Infrastructures administratives			
Article 1 :	Administration générale	20 000 000	3 000 000
Article 2 :	Services techniques	300 000	300 000
Article 3 :	Moyens de transports	3 000 000	2 500 000
Article 4 :	Fonds d'études	1 500 000	700 000
Article 5 :	Construction et réhabilitation des fourrières communales	100 000	150 000
Article 6 :	Reproduction PDC		
Article 7 :	Suivi et évaluation des investissements	200 000	200 000
	<b>Total du chapitre XXIII</b>	<b>25 100 000</b>	<b>6 850 000</b>
	<b>TOTAL DE LA SECTION 2</b>	<b>66 783 834</b>	<b>38 660 620</b>

**SECTION 3 : DEVELOPPEMENT DE LA PRODUCTION**

		Ex : 2021	Ex : 2022
Chapitre XXIV : Agriculture			
Article 1 :	Production agricole	200 000	200 000
Article 2 :	Protection des végétaux et défense des cultures	2 500 000	2 347 984
Article 3 :	Actions de formation (recyclage brigadiers phyto-sanitaires)		
Article 4 :	Défense et restauration des sols		
Article 5 :	Conservation des eaux du sous-sol		
Article 6 :	Appui aux marichers	4 000 000	2 000 000
Article 7 :	Acquisition appareil traitement phyto-sanitaire	530 017	1 000 000
	<b>Total du chapitre XXIV</b>	<b>7 230 017</b>	<b>5 547 984</b>

	LIBELLE	Ex : 2021	Ex :2022
Chapitre XXV : Ressources Animales			
Article 1 :	Production animale	1 000 000	1 000 000
Article 2 :	Santé animale	500 000	500 000
Article 3 :	Actions de formation		
Article 4 :	Lutte contre la rage	200 000	200 000
Article 5 :	Construction d'un parc de vaccination		
Article 6 :			
Article 7 :			
	<b>Total du chapitre XXV</b>	<b>1 700 000</b>	<b>1 700 000</b>
Chapitre XXVI : Forêts - Faune - Pêche			
Article 1 :	Production des plants	500 000	500 000
Article 2 :	Protection de la forêt et de la faune	200 000	200 000
Article 3 :	Reboisement	300 000	300 000
Article 4 :	Action de formation		
Article 5 :	Développement piscicole	1 918 434	
Article 6 :	Aménagement marchés de bois		
Article 7 :	Salubrité urbaine lutte contre les déchets plastics	2 000 000	2 000 000
	<b>Total du chapitre XXVI</b>	<b>4 918 434</b>	<b>3 000 000</b>
<b>TOTAL DE LA SECTION 3</b>		<b>13 848 451</b>	<b>10 247 984</b>
SECTION 4 : Opération financière			
Chapitre XXVII: Patrimoine financier			
Article 1 :	Placement à terme		
Article 2 :	Prise de participation		
Article 3 :	Acquisition de valeurs de portefeuille		
Article 4 :	Fonds de dotation des exploitations à caractère individuel ou ccial		
Article 5 :			
Article 6 :			
Article 7 :			
	Total du chapitre XXVII		
Chapitre XXVIII: Versement au fonds d'investissement			
Article 1 :	Versement au fonds d'investissement		
	Total du chapitre XXVIII	0	
Chapitre XXIX : Versement au fonds d'édilité			
Article 1 :	Versement au fonds d'édilité		
	Total du chapitre XXIX	0	
<b>TOTAL DE LA SECTION 4</b>		<b>0</b>	
<b>TOTAL DES DEPENSES DU BUDGET D'INVESTISSEMENT</b>		<b>80 632 285</b>	<b>48 908 604</b>

**EXTRAIT CONCERNANT L'EDILITE**

## EXTRAIT CONCERNANT L'EDILITE

	RECETTES D'EDILITE	Ex : 2021	Ex. 2022
Chapitre XX			
Article 1 :	Vente des terrains urbains		
	Total chapitre XX		
Chapitre XXI			
Article 4 :	Subvention pour travaux d'édilité		
Article 5 :	Taxes spécifiques d'édilité		
	Total chapitre XXI		
Chapitre XXII			
Article 3 :	Emprunt pour travaux d'édilité		
	Total chapitre XXII		
Chapitre XXIV			
Article 1 :	Prélèvement sur fonds d'édilité		
	Total chapitre XXIV		
	TOTAL DES RECETTES D'EDILITE	0	0
DEPENSES D'EDILITE			
Chapitre XX			
Article 1 :	Remboursement des emprunts d'édilité		
	Total chapitre XX		
Chapitre XXII			
Article 4 :	Urbanisme - Edilité : lotissement		
Chapitre XXIV			
Article 1 :	Versement au fonds d'édilité		
	Total chapitre XXIV	0	0
	TOTAL DES DEPENSES D'EDILITE	0	0

COMPTE HORS BUDGET

## COMPTE HORS BUDGET

### Recettes et Dépenses

#### SECTION 1 : Fonds propres de la Collectivité

	LIBELLE	Ex :2021	Ex :2022
Chapitre XXX : Fonds propres de la Commune ou de la ville			
Article 1 :	Fonds de réserve		
Article 2 :	Fonds d'investissement		
Article 3 :	Fonds d'édilité		
Article 4 :	Avance de Trésorerie et remboursements correspondants		
Article 5 :	Recettes et dépenses d'ordre		
Article 6 :	Produits vente forrière		
	Total du chapitre XXX	0	0
<b>TOTAL DE LA SECTION 1</b>		<b>0</b>	<b>0</b>
SECTION 2 : FONDS DES TIERS			
Chapitre XXX I: Retenues d'office sur les rémunérations et versements correspondants			
Article 1 :	Impôt Unique sur les Traitements et salaires (IUTS)		
Article 2 :	Fonds national de retraite		
Article 3 :	Caisse nationale de Sécurité Sociale Retenue et cotisation		
Article 4 :	Cautionnement receveurs	600 000	600 000
Article 5 :	Retenues judiciaires		
Article 6 :			
	Total du chapitre XXXI		
Chapitre XXXII : Retenues des délégations souscrites et versement correspondants			
Article 1 :	Délégation de solde		
Article 2 :	Banques		
Article 3 :	Crédit agricole		
Article 4 :	Crédit automobile		
Article 5 :			
Article 6 :			
	Total du chapitre XXXII		
Chapitre XXXIII: Fonds transitant par la caisse de la collectivité			
Article 1 :	Recettes effectuées pour le compte de l'Etat et versement correspondant		
Article 2 :	Recettes effectuées pour le compte d'une autre collectivité et versement correspondant		
Article 3 :	Sommes perçues par erreur et remboursements correspondants		
Article 4 :	Réception prêt aux habitants et distribution aux bénéficiaires		
Article 5 :	Récupération prêt auprès des bénéficiaires et remboursements à l'organisme prêteur		
	Total du chapitre XXXIII		
<b>TOTAL DE LA SECTION 2</b>		<b>600 000</b>	<b>600 000</b>
<b>TOTAL DES COMPTES HORS BUDGET</b>		<b>600 000</b>	<b>600 000</b>

LE PRESENT BUDGET DELIBERE ET VOTE  
PAR LE CONSEIL MUNICIPAL  
EN SA SESSION DU 23 DECEMBRE 2021 EST ARRETE EN

RECETTES ET EN DEPENSES A LA SOMME DE :

TITRE I : BUDGET GENERAL : 92 218 342 F

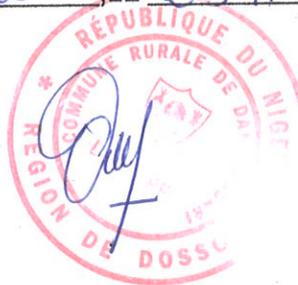
TITRE II : BUDGET D'INVESTISSEMENT : 48 908 604 F

A DANKASSARI, LE 23 DECEMBRE 2021

LE PRESIDENT DU CONSEIL

APPROUVE

A Dankassari, LE 23/12/2021



LE PREFET Pour contrôle de légalité

TABLEAUX ANNEXES

Tableau 1

TABLEAU GENERAL DU PERSONNEL A LA CHARGE DE LA COMMUNE

N°	Imputation		Noms et prénoms	Service	Fonction	Situation statutaire	Catégorie ou indice	Rémunération annuelle brute par unité	Dépenses totale prévus	Indemnités annuelles	Emargement	
	Chap	Art.										
1	III	1	Andi Gagara	Mairie	S.G	Cadre	B	663 240	663 240	900 000		
2	III	1	A pouvoir	Mairie	SM	Cadre	B	630 180	630 180	630 000		
3	III	1	Zakaryaou Moussa	Mairie	Receveur M	Cadre	A2	1 629 624	1 629 624	1 080 000		
4	III	1	A pouvoir	Mairie	Secrétaire	Auxiliaire	5ème	577 644	577 644	210 000		
5	III	1	Moustapha Liman	Mairie	Etat-civil	Auxiliaire	4ème	551 100	551 100	510 000		
6	III	1	Mahamadou Kondo	Mairie	Planton/gardien	Auxiliaire	1ère A	410 472	410 472	240 000		
7	III	1	Yaou Gochi	CSI/Dki	Manœuvre	Auxiliaire	1ère A	464 484	464 484	120 000		
8	III	1	Baragé Boubacar	CSI/Goubey	Manœuvre	Auxiliaire	1ère A	439 272	439 272	120 000		
9	III	1	Mahamadou Ousmane	CSI/Rouda	Manœuvre	Auxiliaire	1ère A	439 272	439 272	120 000		
10	III	1	Abdoulaye Kaka Kémou	CSI/Bawada G	Manœuvre	Auxiliaire	1ère A	439 272	439 272	120 000		
11	III	1	Alfo Imanan	Mairie	Chauffeur	Auxiliaire	2è B	565 296	565 296	120 000		
12	III	1	Amadou Alou	Mairie	Etat-civil	Auxiliaire	4ème	520 482	520 482	120 000		
13	III	1	Massalatchi Mayaou	CSI	Chauffeur	Auxiliaire	2è B	565 296	565 296	120 000		
14	III	1	A pouvoir	IEB 1	Chauffeur	Auxiliaire	2è B	531 504	531 504	120 000		
15	III	1	Abdou Samaila	CSI Bawada Guida	Chauffeur	Auxiliaire	2è B	550 812	550 812	120 000		
16	III	1	Assoumane Souleymane	CSI Rouda	Chauffeur	Auxiliaire	2è B			360 000		
17	III	1	Moustapha Maizama	CSI Karki	Manceuvre	Auxiliaire	1ère A	396 075	396 075	120 000		
18	III	1	A pouvoir	CFM/Dki	Formateur	Auxiliaire	1ère A	396 075	396 075	120 000		
<b>TOTAUX</b>									<b>9 770 100</b>	<b>9 770 100</b>	<b>5 250 000</b>	

MATERIEL ROULANT DE LA COLLECTIVITE

A. TABLEAU RECAPITULATIF DES PREVISIONS  
 DE DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Marques TOYOTA 4 X 4 Type V8 LAND-CRUSER Année de construction Numéro d'immatriculation					
Marques MAHINDRA Type Tracteur 80 ch Année de construction Numéro d'immatriculation					
Marques JIMNA Type Tracteur 70 ch Année de construction Numéro d'immatriculation Nombre total de kilomètres prévus					
Marques Une Moto DT 125 Une Moto ROYAL 125 Quatre tombereaux					
* Carburant 1 809 600 Nombre de litres (3351,11 L) * Lubrifiant 75 600 Nombre de litres (12 bidons de 4 L) Filtres Nombre de Kilomètres					
* Carburant * Lubrifiant * Réparations 1 012 462 * Pièces de rechange PM * Pneus et chambres à 0 * Assurances 95 010					
Dépenses totales prévues 2 992 672					
Dépenses unitaires au kilomètre					

**MATERIEL ROULANT DE LA COLLECTIVITE**

**B. TABLEAU DES PREVISIONS  
 D'UTILISATION PAR SERVICE**

BUDGETAIRE	Titre	Fonctionnement					
	Chapitre	IV					
	Article	2	3000000				
Service utilisateur		La MAIRIE					
Numéro d'immatriculation			sans				
Nombre de kilomètres							
Dépenses unitaire au kilomètre							
Dépense totale prévue par service							

BUDGETAIRE	Titre						
	Chapitre						
	Article						
Service utilisateur							
Numéro d'immatriculation							
Nombre de kilomètres							
Dépenses unitaire au kilomètre							
Dépense totale prévue par service							

Tableau 4

TABEAU GENERAL DU PATRIMOINE IMMOBILIER

Nature de l'immeuble	Année de construction	Coût	Etat de l'immeuble	Nombre de pièces	Nom et prénoms de l'occupant du service utilisateur
Bureau Mairie	2 008		Bon	8	Le Maire As Bandou Kaka Secrétaire Dactylographe 1er Vice-Maire : Yacoubou Moussa 2è Vice Hassana Massalatchi Receveur : Zakaryaou Moussa S.G. Andi Gagara S.M. Andi Gagara Salle de réunions Salon
Logement du gardien	2010		Passable	2	Mahamadou Mamane Kondo Environnem Maman Lamine Ibrahim
Services déconcentrés	2010 et 2015		Bon	5	Agriculture: Amadou Oumarou Elevage : Daouda Guimbé Education : Souley Djibo Yero Etat civil : Moustapha Liman
C F M	2016		Bon	4	Directeur : Oumarou Zarmakoye

REPUBLIQUE DU NIGER  
 MINISTERE DE L'INTERIEUR DE LA SECURITE  
 PUBLIQUE ET DE LA DECENTRALISATION  
 REGION DE DOSSO  
 DEPARTEMENT DE DOGONDOUTCHI  
 COMMUNE RURALE DE DANKASSARI

Programme au courant de l'exercice 2022 au niveau de la  
 Commune Rurale de Dankassari

Imputation	Intitulé de l'opération		Apport de la collectivité	Apport Etat	Apport des ONG/Projets	Apport de la population	Coût total de l'Opération
Chap.	Art.	Section 2					
		<b>Infrastructures économiques</b>					
	1	Voies de communication	1 000 000				1 000 000
	2	Energie	500 000				500 000
	3	Hydraulique Mini AEP	4 910 620				4 910 620
XXI	4	Marchés	1 000 000				1 000 000
	5	Gares routières	500 000				500 000
	6	Abattoirs séchoirs	500 000				500 000
	7	Allègement des tâches féminines (moulins)					0
		<b>Total du chapitre XXI</b>	<b>8 410 620</b>				<b>8 410 620</b>
		<b>Infrastructures sociales</b>					
	1	Etablissements scolaires	5 689 650	8 310 350			14 000 000
XXII	2	Formations médicales	9 000 000				9 000 000
	3	jeunesse Sport et culture	100 000				100 000
	5	Cimetière et pompes funèbres	200 000				200 000
	7	Tourisme et loisir	100 000				100 000
		<b>Total du chapitre XXII</b>	<b>15 089 650</b>	<b>8 310 350</b>			<b>23 400 000</b>

	<b>Infrstrures administratives</b>							
1	Administration générale	3 000 000						3 000 000
2	Services techniques	300 000						300 000
3	Moyens de transport	2 500 000						2 500 000
4	Fonds d'études	700 000						700 000
5	Construction fourrière et réhabilitation	150 000						150 000
6	Reproduction PDC							0
7	Suivi et évaluation des investissements	200 000						200 000
	<b>Total du chapitre XXIII</b>	<b>6 850 000</b>						<b>6 850 000</b>
	<b>Agriculture</b>							
1	Production agricole	200 000						200 000
2	Production des végétaux et défense des cultures	2 347 984						2 347 984
3	Action de formation							0
6	Appui aux maraichers	2 000 000						2 000 000
7	Acquisition des appareils de traitement phyto sanit.	1 000 000						1 000 000
	<b>Total du chapitre XXIV</b>	<b>5 547 984</b>	<b>0</b>					<b>5 547 984</b>
	<b>Ressources animales</b>							
1	Production animale	1 000 000						1 000 000
2	Santé animale	500 000						500 000
3	Action de formation							0
4	Lutte contre la rage	200 000						200 000
5	Construction d'un parc de vaccination							0
		<b>1 700 000</b>				<b>0</b>		<b>1 700 000</b>
	<b>Forêts - Faunes et Pêches</b>							
1	Production des plants	500 000						500 000
2	Protection de la forêt et faune	200 000						200 000
4	Reboisement	300 000						300 000
5	Développement piscicole							0
7	Salubrité urbaine	2 000 000						2 000 000
		<b>3 000 000</b>						<b>3 000 000</b>
	<b>TOTAUX DES FINANCEMENTS</b>	<b>40 598 254</b>	<b>8 310 350</b>	<b>0</b>				<b>48 908 604</b>

**COMMENTAIRE DU BUDGET DE LA  
COMMUNE RURALE DE DANKASSARI  
EXERCICE 2022**

Le budget général de la commune rurale de Dankassari exercice 2022 est équilibré en recettes et en dépenses à la somme de : **QUATRE-VINGT-DOUZE MILLIONS DEUX CENT DIX-HUIT MILLE TROIS CENT QUARANTE DEUX FRANCS (92218342) CFA.**

Ce budget est en baisse de : Trente neuf millions six cent quatre-vingt mille trois cent quarante-neuf francs (39 680 349) soit 30,08% du budget précédent..

Cette baisse du budget municipal s'explique par le fait qu'il n'y pas eu de prévision de recettes cette année pour l'article 3 (exploitation des carrières) du chapitre V parce que rien n'a été recouvré en 2021 des recettes escomptées des travaux de réhabilitation de la route Dogondoutchi- Konni – Tsarnawa et qu'aucune perspective ne se dresse pour cet exercice.

Le budget d'investissement s'équilibre en Recettes et en Dépenses à **Quarante-huit millions neuf cent huit mille six cent quatre francs (48 908 604) F CFA.** Il est également en baisse de : *Treize et un millions sept cent vingt-trois mille quatre cent onze francs (31 723 411) Francs CFA* soit 39,34% par rapport à celui de l'exercice précédent.

Le budget 2021 au 30 novembre 2021 est exécuté comme suit :

- **TITRE I** : budget général
- Prévisions totales..... = 131 898 691 F
- Recouvrements effectués = 53 571 422
- Dépense effectuées ..... = 42 403 091
- Taux d'exécution ..... = 32,15 %
  
- **TITRE II** : budget d'investissement
- Prévisions totales ..... = 80 632 285 F
- Recouvrement effectué = 22 789 559 F
- Dépense effectuée = 17 829 493 F
- Taux d'exécution ..... = 26,87%

Ainsi, le budget 2022 suscite le commentaire ci-après :

### **SECTION I : les ressources fiscales**

Les recettes ordinaires de la commune sont constituées de :

#### **Chapitre I : fiscalité concédée à la commune ou la ville**

##### **Article 1 : Taxe immobilière**

Aucune prévision.

##### **Article 2 : contributions des patentes ordinaires.**

Auprès des sociétés de téléphonie mobile AIRTEL, ZAMANI et MOOV, les recettes d'un montant de : Dix millions (10.000.000) francs ont été prévues pour les patentes ordinaires.

##### **Article 3 : Contribution des licences : aucune prévision n'a été faite**

#### Article 4 : patente synthétique

Nous prévoyons le recouvrement d'un montant de DEUX MILLION CINQ CENT MILLE(2.000.000) francs au titre des patentes synthétiques, auprès des intermédiaires vente bétail et petits grossistes.

#### Article 5 : taxe sur publicité commerciale extérieure

La commune prévoit de recouvrer la somme de : trois cent mille(300 000) francs auprès des propriétaires des panneaux publicitaires implantés dans la commune en particulier les compagnies de transport ayant de représentation sur le territoire de la Commune.

Article 6 : IUTS : versé directement au Service des Impôts.

### CHAPITRE II : Impôts et taxes propres à la commune ou à la ville

#### Article 1 : taxe de voirie ou municipale

La taxe municipale est l'une des principales ressources financières de la Commune. Ainsi, pour l'année 2022 : 45 771 imposables ont été dénombrés. Donc la taxe municipale 2022 s'élève à :  $45\ 771 \times 700\ \text{F} = 32.039.700\ \text{F}$ , à cela s'ajoutent les arriérées des années – 2016 – 2017–2018- 2019 , 2020 et 2021 pour un montant de : *Vingt-neuf millions trois cent vingt-huit mille six cent quarante-deux francs (29 328 642) francs* ce qui porte le montant total à recouvrer en 2022 à : *Soixante-et-un millions trois cent soixante-huit mille trois cent quarante-deux (61.368.342) Francs.*

Article 2 : taxe sur les taxis, motos taxis, charrettes exploitées à fin lucratives et autres embarcations. Seules les motos utilisées comme taxis seront taxées et nous permettrons de recouvrer un montant égal à :  $1000\ \text{f} \times 100 = 100\ 000\ \text{F}$

Article 3 : Taxe sur les cycles : Aucune prévision.

Article 4 : Taxe sur les artistes et sur la publicité extérieure (supports fixes) : Quatre cent mille (400.000) francs

#### Article 5 : Taxe sur le commerce à bétail

Nous prévoyons la somme Deux millions cinq cent mille(2.500.000) francs au titre du commerce à bétail transporté vers le Nigeria.

Article 6 : Taxe sur les établissements insalubres dangereux ou incommodes sur les pompes d'hydrocarbure

Pas de prévision.

Article 7 : Taxe hôtelière, taxe sur les appareils de jeux etc. ... pas de prévision

### CHAPITRE III : Taxes Indirectes

Article 1 : taxe sur les colporteurs et marchands ambulants : une prévision de 1.000.000 F est faite.

Article 2 : Taxe de stationnement et vent sur le marché aménagé : aucune prévision.

**Article 3 : taxe de stationnement et vente sur les trottoirs et places autres que les marchés.**

*Pas de prévision*

**Article 4 : abattages des animaux de boucherie et taxe sur la production agricole marchande.**

Compte tenu du fait que la consommation de viande est en hausse dans les villages à marché hebdomadaire, la somme d'un million deux cent mille (1.200 000) francs est prévue ce niveau.

**Article 5 : taxe sur les spectacles et divertissements et taxe sur la publicité extérieure (supports mobiles).**

Des recettes de cent cinquante mille (150.000) francs sont prévues à ce niveau.

**Article 6 : Taxe de stationnement sur la voie publique des véhicules d'occasion : pas de prévision.**

**Article 7 : taxe sur les droits de sortie des véhicules de transport public : 200.000 F** sont prévus à ce chapitre.

#### **CHAPITRE IV : taxe rémunératoire**

**Article 1 : redevance des campements : aucune prévision**

**Article 2 : identifications des animaux**

La commune ayant aménagé le marché à bétail de Dankassari, nous prévoyons de recouvrer la somme de : Quatre millions huit cent mille (4.800.000) francs avec la mise à gestion déléguée du marché.

**Article 3 : frais gardiennage fourrière pour animaux et véhicules**

La commune prévoit des recettes de quatre cent mille (400 000) francs au titre de frais de gardiennage fourrière pour animaux et véhicules.

**Article 4 : recettes gare routière et parking**

La somme de Cinq- cent mille (500 000) francs est prévue à cet effet.

**Article 5 : Produits de cessions des services de santé, d'agriculture des ressources animales et de l'environnement.**

La commune prévoit la recette de cent mille (100 000) francs au titre de 2022 pour les Produits de cessions des services de santé, d'agriculture des ressources animales et de l'environnement.

**Article 6 : frais de signature, frais d'établissement des actes de cession des terrains non bâti, taxe sur les contrats de mise en valeur et taxe de mutation du titre provisoire de propriété et frais d'établissement de titre de propriété provisoire rural**

Nous prévoyons des recettes de Deux millions(2.000 000) francs pour les frais de timbre de signature et frais d'établissement des actes de cession des terrains non bâtis.

### Article 7: Frais d'Etat Civil

Le recouvrement d'une somme de deux cent cinquante mille (250 000) francs est prévu au titre des ristournes prélevées sur les frais d'amande lors de l'établissement des actes d'Etat-civil par le Tribunal d'Instance de Dogondoutchi.

## SECTION 2 : Ressources non fiscales

### CHAPITRE V : Produits par nature

#### Article 1 : Location de matériel et de véhicules

La commune dispose d'un tracteur agricole qu'elle met en location pour certains travaux autre que le labour. Ces travaux effectués par le tracteur sont : le transport banco, briques, graviers, sable etc. ...

Nous prévoyons alors des recettes de : un millions (1 000.000) francs.

Article 2 : Location d'immeuble et retenue pour location kiosque : comme il y a souvent des formations au chef-lieu de la Commune, nous prévoyons deux cent cinquante mille francs (250 000) pour location de la salle de réunions de la Mairie.

#### Article 3 : Exploitation des carrières

Pas de prévision

Article 4 : Retenue de participation, revenus des valeurs de portefeuille et intérêts sur les comptes de dépôt : aucune prévision.

Article 5 : Bénéfice des exploitations à caractère industriel : pas de prévision

Article 6 : Produits des services concédés ou affermés : pas de prévision

Article 7 : Taxe d'occupation du domaine public de la commune : latrines

Pas de prévision.

### Chapitre VI : Produits divers

Article 1 : Tout ou partie des produits amendes de Police prononcées pour des contraventions et des délits commis sur le territoire communal : pas de prévision

Article 2 : Tout ou partie des produits amendes forestières prononcées pour des délits commis sur le territoire communal,

Une recette de 200.000 F est prévue dans ce domaine.

Article : 3 Dotation du Fonds d'Appui à la Décentralisation

La répartition des fonds d'appui à la Décentralisation nous prévoit 2 000 000 au titre de l'année 2022.

Article 4 : Vente des animaux ou matériels mis en fourrière et non réclamé dans le délai réglementaire : compte tenu des expériences antérieures, nous prévoyons à cet article une somme de : 1.500.000 F

### CHAPITRE VII : Ressources exceptionnelles

Article 1 : Subvention d'équilibre : pas de prévision

Article 2 : *Subvention compensatoire* : pas de prévision

Article 3 : *Subvention exceptionnelle* : pas de prévision

Article 4 : *Domage et intérêt versé à la Commune* :

Pas de prévision

Article 5 : *Recettes imprévues* : pas de prévision

**TOTAL RECETTES DU BUDGET GENERAL 2021 :**

**QUATRE-VINGT-DOUZE MILLIONS DEUX CENT DIX-HUIT MILLE TROIS  
CENT QUARANTE DEUX (92 218 342) Francs CFA.**

# BUDGET GENERAL DEPENSES EXERCICE 2021

## SECTION I :Dettes

### CHAPITRE I : Remboursement des emprunts d'investissement

Article 1 : Infrastructures économiques : pas de prévision

Article 2 : Infrastructures sociales : pas de prévision

Article 3 : Infrastructures administratives: pas de prévision

Article 4 : Développement de la production

Pour honorer les engagements de la Commune, vis-à-vis de la CAIMA pour l'acquisition du tracteur JIMNA (en 2014), nous comptons verser la somme de : Deux millions quatre cent mille (2.400.000) francs comme dernier versement.

## SECTION 2 : Service généraux

### Chapitre II : Conseil et commissions

Article 1 : Indemnités de session et vocation

La commune rurale de Dankassari compte vingt (20) conseillers élus et deux (2) conseillers de droits à savoir le chef de canton de l'Aréwa et chef de groupement peulh de Dogondoutchi soit au total dix-sept (22) conseillers, les agents municipaux et les responsables des services techniques communaux. Conformément au décret 2011-168/PRN/MISP/AR du 09 juillet 2011 déterminant les taux maxima des indemnités et avantages attribuées aux Maires adjoints, aux présidents des conseils municipaux et aux délégués de communes en son article 3, les frais de session journalière d'une commune rurale sont de 5 000 F ces conseillers siégeront pour quatre (4) jours chacun et quatre (4) sessions ordinaires et(2) sessions extra ordinaires de deux (2) jours chacune.

Les frais de sessions s'élèvent donc à 2.200.000 F (Deux millions deux cent mille francs) dont 1.000.000 F sur Fonds FAD.

Article 2 : Indemnités de déplacement

Le conseil a retenu que les vingt (20) conseillers élus doivent effectuer des déplacements au cours de l'année 2021 ; à cet effet des indemnités de déplacement d'un montant de deux cent cinquante mille (250 000) francs ont été prévues.

Article 3 : Matériels et fournitures

La somme de un million (1.000 000) francs a été prévue pour doter la salle de réunion des chaises et les conseillers municipaux en matériels et autres fournitures dans le cadre de leurs différents travaux lors de conseil sur Fonds FAD.

#### **Article 4 :Frais de transport**

Conformément au décret 2011-168/PRN/MISP/AR du 09 juillet 2011 en son article 3 les frais de transport sont dus aux conseillers présents en aller et retour ; le taux maxima est fixé à 2500 F x2 x18 conseillers x 6 sessions = 540.000 (Cinq cent quarantemille francs), 1000f X 4 Conseillers x 6 sessions = vingt quatre mille (24 000) et 186 000 (cent quatre-vingtsix mille francs )seront destinés au remboursement de frais de transport de différent chefs de villages assistant aux conseils soit :Sept cent cinquante mille (750 000 francs) au total.

#### **Article 5:Entretien salle conseil**

Un montant de cent mille(100 000) a été prévu pour l'entretien de la salle de conseil en achetant des balais, des serpillères, du détergent etc...

#### **Article 6 : Appui aux élections**

La somme de cent mille (100.000) francs a été prévue à ce niveau dans le cadre des élections de chef de villages et des quartiersérigés en villages administratifs.

### **CHAPITRE III : Personnel**

#### **Article 1 : Personnel Permanent**

Le personnel permanent de la commune rurale de Dankassari est constitué de dix sept (17) agents à savoir le secrétaire général, le secrétaire municipal, le receveur municipal, la secrétaire dactylographe, le responsable d'état civil, le planton gardien de la Mairie, le manœuvre de CSI de Dankassari, le manœuvre de CSI de Goubey, le planton gardien du CSI de Bawada Guida, le planton gardien du CSI de RoudaGoumoundey, manœuvre CSI Karki, le chauffeur de la Mairie ,chauffeur de l'ambulance du CSI de Dankassari, un agent de l'Etat Civil, le chauffeur de l'inspection d'enseignement Base1 et un chauffeur de l'Ambulance du CSI de Bawada Guida, un agent à recruter au CFM.

Le montant cumulé des salaires s'élève à la somme de : neuf millions sept cent soixante-dix mille cent(9 770.100) francs. Cette légère hausse provient d'une augmentation d'un pour cent (1%) que reçoit chaque agent après trois (03) ans d'exercice et le recrutement de deux (2) nouveaux agents.

#### **Article 2 : Personnel temporaire**

La somme de deux cent soixante-dix-neuf mille (279.000) francs a été prévue pour le paiement des indemnités forfaitaires de l'Instructrice du CFM pendant neuf (09) mois à raison de 31.000/mois

#### **Article 3 :Charges sociales**

Les cotisations patronales à la caisse nationale de sécurité sociale (CNSS) au profit du personnel permanent de la commune sont de 16,40%soit : 1 504 595 Francs.

Article 4 : Indemnités diverses

Conformément au décret 2011-168/PRN/MISP/AR du 09 juillet 2011 déterminant les taux maxima des indemnités et avantages attribuées aux Maires et leurs adjoints, aux présidents des conseils régionaux.

Conformément au décret N°99-03/PRN/MI/MEF DU 8 mars 2006 portant modification du décret N°82 004/PCMS/MF/MEEPT du 7 janvier 1982 constituant un complément temporaire de salaire en faveur des agents auxiliaires de l'état et des établissements de l'état :

Les diverses indemnités payées par la commune sont :

1- MAIRE

- Indemnités de fonction : 90 000 x 12 mois ..... = 1 080 000 F
- Indemnité de représentation : 90 000 x 12 mois x 30% = 324 000 F
- Indemnité de logement : 30 000 x 12 mois = 360 000 F
- Indemnité d'eau : 10 000 x 12 mois = 120 000 F
- Indemnité d'électricité : 15 000 x 12 mois = 180 000 F
- Indemnité de téléphone : 15 000 x 12 mois = 180 000 F

-----  
**Total** = 2 244 000 F

2- LES MAIRES ADJOINTS

- Indemnités de fonction : 90 000 x 12 mois x 75% x 2 = 1.080 000 F
- Indemnité de logement : 30 000 x 12 mois x 2 = 720 000 F
- Indemnité d'eau : 10 000 x 12 mois x 2 = 240 000 F
- Indemnité d'électricité : 15 000 x 12 mois x 2 = 360 000 F
- Indemnité de téléphone : 15 000 x 12 mois x 2 = 360 000 F

-----  
**Total** = 3 300 000 F

3- SECRETAIRE GENERAL

- Indemnités de fonction : 15000 x 12 mois = 180 000 F
  - Indemnité de logement : 20 000 x 12 mois = 240 000 F
  - Indemnité de téléphone : 10 000 x 12 mois = 120 000 F
  - Indemnité de roulage : 10 000 x 12 mois = 120 000 F
  - Indemnité de caisse : 20.000 x 12 mois = 240.000 F
- En tant que chef service comptabilité matière.

-----  
**Total** ..... = 900 000 F

#### 4 SECRETAIRE MUNICIPAL

• Indemnités de fonction	: 12 500 x 12 mois	=	150 000F
• Indemnité de logement	: 15 000 x 12 mois	=	180 000 F
• Indemnité de sujétion	: 10 000 x 12 mois	=	120 000 F
• Indemnité de roulage	: 15 000 x 12 mois	=	180 000 F
			-----
<b>Total</b>		=	<b>630 000 F</b>

#### 5. RECEVEUR MUNICIPAL

• Indemnités de fonction	: 10 000 x 12 mois	=	120 000F
• Indemnité de logement	: 15 000 x 12 mois	=	180 000 F
• Indemnité de sujétion	: 10 000 x 12 mois	=	120 000 F
• Indemnité de roulage	: 10 000 x 12 mois	=	120 000 F
• Indemnité de téléphone	: 10 000 x 12 mois	=	120 000 F
• Indemnité de caisse	: 35 000 x 12 mois	=	420 000 F
			-----
<b>Total</b>		=	<b>1.080.000 F</b>

#### 6 .SECRETAIRE DACTYLOGRAPHE

• Indemnités de fonction	: 12 500 x 12 mois ....	=	150 000F
Indemnité de sujétion	: 5 000 x 12 mois .....	=	60 000 F
			-----
<b>Total</b> .....		=	<b>210 000 F</b>

#### 7. CHEF SERVICE ETAT CIVIL

Indemnité de sujétion	: 7 500 x 12 mois .....	=	90 000 F
Indemnités de fonction	: 10 000 x 12 mois.....	=	120 000 F
Indemnité de responsabilité	: 25 000 x 12 mois .....	=	300 000 F
			-----
<b>Total</b> .....		=	<b>510 000 F</b>

#### 8. PLANTON GARDIEN MAIRIE

Indemnités de fonction	: 10 000 x 12 mois .....	=	120 000 F
Indemnité de sujétion	: 10 000 x 12 mois .....	=	120 000F
			-----
<b>Total</b> .....		=	<b>240 000F</b>

**9. MANŒUVRE CSI DANKASSARI**

Indemnités de fonction : 10 000 x 12 mois.....= 120 000 F

**10 PLANTON GARDIEN CSI BAWADA GUIDA**

Indemnités de fonction : 10 000 x 12 mois ..... = 120 000 F

**11. PLANTON GARDIEN CSI GOUBEY**

Indemnités de fonction : 10 000 x 12 mois .....= 120 000 F

**12. PLANTON GARDIEN CSI ROUDA GOUMOUNDEY**

Indemnités de fonction : 10 000 x 12 mois..... = 120 000 F

**13. CHAUFFEUR MAIRIE**

Indemnités de fonction : 10 000 x 12 mois ,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,....= 120 000 F

**14. CHAUFFEUR DU CSI DANKASSARI**

Indemnités de fonction: 10 000 x 12 mois ..... = 120 000 F

**15. AGENT DE L'ETAT CIVIL**

Indemnités de fonction : 10 000 x 12mois.....,..... =120 000 F

**16. CHAUFFEUR I.E.B.1**

Indemnités de fonction : 10 000 x 12mois..... = 120 000 F

**17. CHAUFFEUR Ambulance CSI Bawada Guida**

Indemnités de fonction : 10 000 x 12 mois.....= 120 000 F

**18. CHAUFFEUR Ambulance CSI RoudaGoumandey ..... = 360.000 F**

19. manœuvre CSI Karki ! 10000 x 12 mois.....=120 000 F

20. formateur CFM/Dankassari : 10000 x 12 mois.....=120 000 F

Indemnité de la Saraounia de Lougou = 20 000 x 3.....= 60 000 F

Indemnité d'opérateur de radio présidence : 15 000 x 3..... = 45 000 F

Frais de déplacement des agents ..... =757 500 F

**TOTAL INDEMNITES DIVERSES.....= 11.656.500 F**

**Article 5 : Habillements personnels**

La commune envisage d'habiller les gardiens et plantons à sa charge. Une somme de cent mille (100 000) francs a été prévue à cet effet.

**Article 6 :Frais médicaux**

Pas de prévision.

**Article 7 : Frais de formation et stage**

Pas de prévision

**CHAPITRE IV : Fonctionnement**

## **CHAPITRE IV : Fonctionnement**

**Article 1 : Matériels et mobiliers de bureau** : Nous avons prévu la somme de : un million (1.000.000) provenant du fonds propre de la Commune pour l'achat du matériel de bureau.

### **Article 2 : Transport, matériels de garage et atelier**

Nous prévoyons la somme deux millions six cent soixante onze mille sept cent quarante six (2 671 746) francs destinée pour l'achat du carburant, de lubrifiants, frais de transport dans le cadre des missions officielles de la commune et l'entretien de véhicule de la Mairie.

### **Article 3 : Fournitures de bureaux**

La Commune prévoit cette année la somme de : Deux millions (2.000.000) francs pour l'achat des fournitures indispensables à son fonctionnement.

**Article 4 : Eau, électricité, gaz, téléphone.** Une somme de cinq cent mille (500 000) francs a été prévue pour le règlement des factures d'eau et électricité du siège de la Mairie, comme nous vivons en collaboration avec l'Escadron de la Gendarmerie affecté à Dankassari.

**Article 5 : Entretien et équipement des bâtiments** : pas de prévision.

**Article 6 : Frais loyer et frais entretien bâtiment prix à location** : pas de prévision

### **Article 7 : Appuis aux recouvrements**

Des prévisions deux millions (2.000.000) francs pour appuyer les agents chargés du recouvrement en leur assurant le carburant, les frais de déplacement, les frais d'entretien et de toutes autres activités entrant dans le cadre de la mobilisation et du recouvrement des ressources internes et externes.

## **CHAPITRE V : Charges diverses**

### **Article 1 : Remises et primes**

Pour prendre en charge les primes et remises des Chefs de Canton et de Groupement Peulh de l'Aréwa, des chefs des villages et de tribus ainsi que les différents collecteurs des impôts et taxes, la somme de quatre millions huit mille cent quarante sept (4 008 147) francs a été prévue y compris leurs arriérées des années antérieures.

### **Article 2 : Fêtes et réceptions**

La somme de Cinquante douze mille cinq cent (512.500) francs est prévue pour l'organisation des fêtes et réceptions des délégations officielles et autres invités de marque dans la commune.

### **Article 3 : Fonds politique**

Tenant compte des dispositions de la circulaire N°18/MIDAJ – FDJ du 1<sup>er</sup> juillet 1994, une somme de huit cent soixante deux cinq cent (862 500) francs est prévue au titre de fonds politique.

**Article 4 : Biens de chefferie** : Une somme de 300.000 F a été prévue pour l'entretien des Palais du Chef de Canton et du Chef de Groupement Peulh de l'Aréwa.

**Article 5 : Etats civils et recensements**

La somme de : Trois cent mille (300.000) francs est prévue pour prendre en charge l'entretien de la moto Etat-civil, des frais de carburant et des missions des agents de l'Etat-civil en supervision dans le centre de déclaration de la Commune ou à Dogondoutchi au Tribunal de d'Instance ou à la Direction Départementale de d'Etat-civil.

**Article 6 : Police et sécurité**

Pour appuyer les Forces de Défenses et de Sécurité lors de mission ponctuelle dans la Commune, pour entretenir le local qui abrite le poste de sécurité occupé par les Gendarmes de Dogondoutchi, et enfin pour appuyer l'Escadron de la Gendarmerie de Dankassari en carburant, en alimentation, en entretien véhicule, la somme de :1 000 000 F a été prévue.

**Article 7 : Déficit de caisse(retenue de garantie)** :aucune prévision.

### **SECTION 3 :SERVICES DES COLLECTIVITES**

#### **CHAPITRE VI : Entretien des équipements économiques**

**Article 1 : Routes et pistes**

Nous prévoyons la somme de : Cinq cent mille (500.000) francs pour l'entretien des route et piste dans la commune

**Article 2 : Fontaines et puits** :pas de prévision

**Article 3 : Marchés** : pas de prévision

**Article4 : Gares Routières** : pas de prévision

**Article 5 : Abattoirs séchoirs**

Pour entretenir les aires d'abattage des marchés de Dankassari et Gofawa, la commune a prévu la somme de trois cent mille (300 000) francs.

**Article 6 : Conduite et entretien des animaux de fourrière**

Afin de désintéresser les personnes ayant conduit des animaux errant à la fourrière communale une somme de trois centmille (300.000) francs est prévue.

## **CHAPITRE VII : JEUNES, SPORT ET CULTURE**

**Article 1 : Stade et terrain de sport** : deux cent mille (200.000) francs sont prévus pour aménager le terrain de sport du CES de Dankassari.

**Article 2 : Maison des jeunes et de la culture** : pas de prévision

**Article 3 : Squares et jardins publics** : aucune prévision.

**Article 4 : Monuments historiques**

En vue de viabiliser nos sites historiques de Lougou et KaouraLahama, une somme de cent mille (100.000) francs est prévue pour confectionner des panneaux signalétiques pour permettre aux visiteurs de les localiser.

**Article 5 : Activités sportives**

Une somme de trois cent mille (300.000) francs est prévue pour financer les activités sportives notamment celles entrant dans le cadre des manifestations sportives et culturelles pour la promotion de la Paix et de la cohésion sociale qu'organise chaque année la Commune de Dankassari.

**Article 6 : Activités culturelles**

Une somme de deux cent mille (200.000) francs est prévue pour financer les activités culturelles notamment celles entrant dans le cadre des manifestations sportives et culturelles pour la promotion de la Paix et de la cohésion sociale qu'organise chaque année la Commune de Dankassari.

**Article 7 : Couverture médiatique**

Pour payer la couverture médiatique des sessions du conseil municipal ou toute autre activité utile la commune a prévu une somme de trois cent quatre vingt cinq mille (385 000) francs.

## **CHAPITRE VIII : Voirie hygiène publique lutte contre l'incendie**

**Article 1 : Matériel et fourniture**

Une somme de cinq cent mille (500.000) francs a été prévue pour l'achat de matériels (râteaux ; balais etc....) dans le cadre des opérations de salubrités publiques.

**Article 2 : Eclairage public**

Pas de prévision.

**Article 3 : Hygiène assainissement**

Nous prévoyons, la somme de : deux centmille (200.000) francs pour financer toute activité entrant dans le cadre de l'assainissement.

**Article 4 : Lutte contre l'incendie**

Une somme de : cinq cent mille (500 000) francs est prévue pour la prise en charge de toutes les activités liées à la protection civile (Sapeur-pompier).

**Article 5 : Cimetières et pompes funèbres**

Pour doter les CSI en tissus (linceul), parfum, pelles et pioches destinés au cimetière la somme de : 200 000 F a été prévue.

**Article 6 : Voies publiques** : pas de prévision

**SECTION 4 : SERVICES SOCIAUX**

**CHAPITRE IX : Etablissements scolaires**

**Article 1 : Entretien mobilier**

Une somme de : Cinquante mille (50.000) francs a été prévue dans le cadre de l'entretien du mobilier dans les écoles de la commune.

**Article 2 : Entretien bâtiment (classes paillotes)**

Pour contribuer à l'entretien des classes sous paillotes existantes dans la commune, une somme de : cent mille (100.000) francs a été prévue.

**Article 3 : Transports (appui, IECP en carburant)**

Trois cent mille (300.000) francs ont été prévus comme appui de la Commune à l'IECP dans le cadre du transport des fournitures scolaires, du carburant pour l'encadrement pédagogique.

**Article 4 : Equipement de CFM**

La somme de trois cent mille (300.000) francs est prévue pour appuyer le CFM pour l'achat de certains matériels ou le transport des fournitures en provenance de Dosso ou Dogondoutchi.

**Article 5 : Alphabétisation**

Une somme de Cent mille (100.000) francs est prévue pour appuyer la campagne d'alphabétisation 2022 et pour contribuer au Fonds régional d'Alphabétisation.

**Article 6 : Matériels didactique et pédagogique**

La somme de Deux cent mille (200.000) francs est prévue pour appuyer l'organisation des journées d'animation pédagogique par les (CAPED) et aux assemblées générales et aux missions de la FCC.

**Article 7 : Fêtes scolaires**

Pas de prévision.

**CHAPITRE X : Formations médicales et centres sociaux**

**Article 1 : Matériels et fournitures**

Une somme de cent mille (100.000) francs est prévue l'achat de matériel (râteau, balai, etc. ...) pour doter les différents CSI de la commune.

**Article 2: Frais d'hospitalisation**

La commune prévoit une somme de : cent mille (100.000) francs au CSI pour venir en aide aux accidentés démunis en cas d'hospitalisation.

**Article 3 : Transport**

Pour assurer les évacuations sanitaires des indigents, sinistrés et accidentés, une somme de cent mille (100.000) francs est prévue.

**Article 4 : Assistance publique**

Pour permettre à la commune de venir en aide aux indigents, sinistrés, et nécessiteux, la somme de cent mille (100.000) francs est prévue.

**Article 5: Entretien des bâtiments**

Pas de prévision.

**Article 6 : Appui aux formations sanitaires**

Une somme de six cent soixante mille (660.000) francs est prévue pour payer les indemnités des aides nutritionnistes dans le cadre de la réhabilitation nutritionnelle au CSI de Dankassari, soit :  $55.000 \text{ F} \times 12 = 660.000 \text{ F}$

**Article 7 : Lutte contre le sida et le tabac**

Pas de prévision.

**SECTION 5 : CONTRIBUTIONS ET SUBVENTIONS**

**CHAPITRE XI : Contributions - subventions**

**Article 1 : Contribution aux organisations d'intérêt commun (l'AMN)**

Nous avons prévu la somme de deux cent cinquante mille (250.000) francs pour payer les cotisations annuelles et participer aux autres activités de l'Association des Municipalités du Niger (AMN).

**Article 2 : Dotation globale aux arrondissements communaux : pas de prévision**

**Article 3 : Contribution au fonctionnement de la Radio Rakoumi :**

La somme de 60.000 F a été prévue comme appui à la Radio communautaire Rakoumi de Dankassari.

**Article 4 : Déficit des exploitations à caractère industriel ou commercial : pas de prévision**

**Article 5 : Subvention aux associations :**

Afin d'appuyer les différentes associations (des élèves, des femmes, des religieux par exemple) installées dans la commune, nous prévoyons, la somme de cent mille (100.000) francs.

**Article 6 : Contribution aux foires :**

La somme de cinquante mille (50.000) F est prévue comme contribution de la Commune à l'organisation des foires au niveau communal, départemental, régional ou national.

**Article 7 : Subvention à la COFOCOM de Dankassari**

Une subvention de cent mille (100.000) francs est prévue pour la commission foncière (COFOCOM) de Dankassari pour financer la sensibilisation des acteurs du monde rural concernant la date de libération des champs et les missions de police rurale et confectionner les actes de transaction pour les COFOB installées sans matériels.

**SECTION 6 : APPROVISIONNEMENT**

**CHAPITRE XII : Versement au fonds d'investissement**

**Article 1 : Versement au fonds d'investissement**

Selon le message radio n°010/DGAT/DT du 14/01/05 au moins 45% de ressources ordinaires doivent être versées pour les investissements. Le versement aux fonds d'investissement se fait sans fonds FAD : 92 218 342 – 2 000 000 (FAD)=  
Ainsi donc nous avons :  $90218342 \times 45\% = 40\,598\,254$  F

**QUARANTE MILLIONS CINQ CENT QUATRE VINGT DIX HUIT  
DEUX CENT CINQUANTE QUATRE (40 598 254) F.**

**BUDGET D'INVESTISSEMENT : RECETTES**

**Chapitre XX : Produit d'aliénation des biens du domaine et du patrimoine**

**Article 1 : Vente des biens patrimoniaux : Pas de prévision**

**Chapitre XXI :**

**Article 1 : Fonds de péréquation**

La somme de 8 310 350 F est prévue. Cela représente la dotation du FP 2022.

**Article 2 : Emprunt : pas de prévision**

**Article 3 : Taxe spécifique d'électricité : pas de prévision**

**CHAPITRE XXII Ressources exceptionnelles**

**Article 1 : Dons et legs : pas de prévision**

**Article 2 : Concours financiers : pas de prévision**

**Article 3 : Produits des quêtes et des contributions volontaires : pas de prévision**

**Article 4 : Subvention aux investissements :**

**Article 5 : Subvention pour travaux d'édilité – d'assainissement – latrines villageoises : pas de prévision**

## CHAPITRE XXIII : PRELEVEMENT SUR FONDS D'INVESTISSEMENT

### Article 1 : Prélèvement sur fonds d'investissement

Ce prélèvement représente 45% de recettes ordinaire.

Ainsi, les 45% du budget ordinaire nous donnent :

$90218342 \times 45\% = 40\,598\,254$  FQUARANTE MILLIONS CINQ  
CENT QUATRE VINGT DIX HUIT DEUX CENT CINQUANTE QUATRE  
(40 598 254) F.

TOTAL DU BUDGET D'INVESTISSEMENT RECETTES :

$40\,598\,254 + 8\,310\,350 = 48\,908\,604$  F

## TITRE II BUDGET D'INVESTISSEMENT : DEPENSES

### SECTION 1 : Remboursement des emprunts d'édition

#### Chapitre XX : Remboursement des emprunts d'édition

Article 1 : Remboursement des emprunts d'édition : pas de prévision

### SECTION 2 : Travaux d'infrastructures

#### CHAPITRE XXI : INFRASTRUCTURES ECONOMIQUES

Article 1 : Voies de communication : la somme d'un million (1.000.000) a été prévue à cet effet.

Article 2 : Energie : Cinq cent mille (500.000) ont été prévus.

#### Article 3 : Hydraulique

La somme de 4 910 620 F est prévue pour la réhabilitation de certains puits

#### Article 4 : Marché

- La somme de Un million (1.000.000) francs est prévue pour dédommager les propriétaires des champs sur lesquels nous voulons élargir le marché de Dankassari et acquérir des terrains pour les autres marchés hebdomadaires de la Commune.

#### Article 5 : Gares routières

Nous prévoyons la somme de :cinq cent mille (500.000) francs pour aménager le parking auto au marché de Dankassari.

#### Article 6 : Abattoirs séchoirs

La somme de Cinq cent mille (500 000) francs est prévue pour l'entretien des aires d'abattage de la Commune.

Article 7 : Allègement des tâches féminines : pas de prévision

#### CHAPITRE XXII : INFRASTRUCTURES SOCIALES

#### Article 1 : Etablissements scolaires

La somme de : quatorze millions (14 000 000) a été prévue et répartie comme suit : =>1.000.000 F pour appuyer à l'inspection de Base 1 de Dankassari pour achat de mobilier bureau ou tout autre équipement nécessaire au fonctionnement du service sur fonds propre de la Commune.

=>4 689 650 pour réhabilitation des salles de classes dégradées sur fonds propre de la Commune.

=>8 310 350 F du Fonds de péréquation 2022 pour l'achat des table-bancs destinées à certaines écoles.

#### Article 2 : Formations médicales et centre sociaux

La somme de Neuf millions (9.000.000) francs est prévue et répartie comme suit :

- ✓ 3.000.000 pour achat produits pharmaceutiques pour appuyer les formations sanitaires de la Commune
- ✓ 2.000.000 pour l'entretien des Ambulances (vidanges, achat pneumatiques, réparations) de Dankassari, de Bawada Guida et de RoudaGoumandey.
- ✓ 4.000.000 pour la réfection des Cases de santé en état de dégradation.

**Article 3 : Jeunesse sport et culture**

Nous prévoyons la somme de cent mille (100.000) francs pour l'aménagement d'un terrain de Foot-Ball au CES de Dankassari.

**Article 4 : Urbanisme – Edilité** : pas de prévision

**Article 5 : Cimetière et Pompes funèbres**

Une prévision de : Deux cent mille (200.000) francs a été faite pour l'acquisition et l'aménagement d'un nouveau cimetière à Dankassari.

**Article 6 : Habitat** : pas de prévision

**Article 7 : Tourisme et loisirs**

En vue de mettre les visiteurs de nos sites historiques de Lougou et de KaouraLahama dans les conditions d'accueils acceptables, nous prévoyons la somme de :cent mille(100.000) francs pour confectionner des hangars, et des affiches publicitaires etc.....

**CHAPITRE XX III : INFRASTRUCTURES ADMINISTRATIVES**

**Article 1 : Administration générale**

La somme de : troismillions(3.000.000) francs est prévue pour la construction d'un magasin dans l'enceinte de la Mairie

**Article 2: Services Techniques**

A ce niveau, nous prévoyons la somme de : Trois centmille (300 000) francs pour équiper les services techniques déconcentrés en matériel de travail (Agriculture, Elevage, Environnement).

**Article3 : Moyen de Transports**

Nous prévoyons la somme de : deux millions cinq cent mille (2.500.000) francs est prévue pour l'entretien et l'équipement en pneumatique des tracteurs.

**Article 4 : Fonds d'étude**

Une somme de : sept cent mille (700.000) francs a été prévue pour permettre la réalisation des études complémentaires des investissements à réaliser par la Commune ou par les partenaires.

### Article 5 : Construction des fourrières communales

Une somme de : cent cinquante mille (150.000) F est prévue pour l'aménagement d'une fourrière à l'intérieur de la Commune et l'entretien de celle de Dankassari.

Article 6 : Reproduction PDC : pas de prévision.

### Article 7 : Suivi et évaluation des investissements

En appui à la commission communale d'évaluation des investissements, nous prévoyons la somme de : Deux centmille (200.000) F.

## CHAPITRE XXIV : AGRICULTURE

### Article 1 : Production agricole

Pour appuyer le service communal et départemental de l'agriculture pour le suivie des campagnes agricoles et irriguées 2022, la commune prévoit la somme de deuxcent mille (200.000) francs.

### Article 2 : Protections des végétaux

La somme de Deux millions trois cent quarante sept mille neuf cent quatre vingt quatre (2.347.984) francs a été prévue pour l'achat des produits antiacridiens, fongicides et des pesticides pour accompagner les producteurs agricoles et maraîchers au cours de l'année 2022 sur Fonds Propre.

### Article 3 : Action de formation

Pas de prévision

Article 4 : Défense et restauration des sols : pas de prévision

Article 5 : Conservation des eaux du sous-sol : pas de prévision

### Article 6 : Appui aux maraîchers

La commune prévoit la somme de : deux millions (2.000.000) francs pour achat des semences potagères et matériel aratoire.

Article 7 : Acquisition appareils de traitement : un million (1 000 000) prévu pour acheter des appareils phytosanitaires

## CHAPITRE XXV : RESSOURCE ANIMALE

Article 1: Production animale : Une somme de 1.000.000 F a été prévue pour l'achat des vaches laitières au profit de certains groupements féminins.

### Article 2 : Santé animal

La commune a prévu une somme de : Cinq cent mille (500.000) francs pour appuyer le service communal des ressources animales à faire face aux éventuelles épizooties, appuyer la campagne de vaccination contre la PCB et PPR.

Article 3 : Action de formation : pas de prévision

### Article 4 : Lutte contre la rage

Deux cent mille (200.000) francs ont été prévus pour financer les opérations d'abattage des chiens et chats errants dans la commune.

Article 5 : pas de prévision

**CHAPITRE XXVI : FORET - FAUNE – PECHE**

**Article 1 : Production des plans**

La Mairie envisage de planter beaucoup d'arbres dans les écoles, les marchés et de lutter de façon générale contre la désertification, c'est pourquoi, nous prévoyons la somme de : Cinq centmille (500.000) francs pour financer une pépinière à Dankassari chef lieux de la commune.

**Article 2: Protection des forêts et faune**

Afin de permettre au service communal de l'environnement d'entreprendre de campagne de sensibilisation des populations sur la protection de l'environnement et des espèces protégées et la gestion durable des ressources naturelles, la commune prévoit la somme de : Deux cent mille (200.000) francs.

**Article 3 : Reboisement** :Trois cent mille(300.000) ont été prévus pour la plantation d'arbres.

**Article 4 : Action de formation** : pas de prévision

**Article 5 : Développement piscicole** : La somme de : pas de prévision

**Article 6 : Aménagement des marchés de bois** : pas de prévision

**Article 7 : Salubrité urbaine et lutte contre les déchets plastiques.**

La somme de : Deux millions(2.000.000) a été prévue pour le ramassage, le stockage et la destruction des déchets plastiques dans certains gros villages de la Commune notamment à marché hebdomadaire.

**TOTAL DEPENSES BUDGET D'INVESTISSEMENT :**

**QUARANTE HUIT MILLIONS NEUF CENT HUIT MILLE SIX CENT  
QUATRE (48 908 604) F CFA**

Dankassari, le 23 Décembre 2021

**Le Secrétaire Municipal P.i**



**Le Maire**



REPUBLIQUE DU NIGER  
REGION DE DOSSO  
DEPARTEMENT DE DOGONDOUTCHI  
COMMUNE RURALE DE DANKASSARI

**PROCES-VERBAL DE LA 4<sup>EME</sup> SESSION ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL  
POUR L'ANNEE 2021**

L'an deux mille vingt et un et les 20 : 21, 22 et 23 Décembre, s'est tenue dans la salle de réunion de la Mairie la 4<sup>ème</sup> Session Ordinaire au titre de l'année 2021 du Conseil Municipal de la Commune Rurale de Dankassari, sous la Présidence de Monsieur Bandou Kaka, Président dudit Conseil.

Après obtention du quorum, vingt (20) Conseillers élus présents sur vingt (20) que compte la Commune, la présence du SG de la Préfecture de Dogondoutchi, des deux (2) membres de droit, des agents des services techniques déconcentrés et quelques chefs de villages et tribus, le Maire a ouvert les travaux le Lundi 20 Décembre 2021 à 08 h 45 mn

**Etaients présents :**

Membres élus

- Bandou Kaka
- Abdoul Aziz Rabo
- Zabeirou Fodi
- Oumarou Tchiwaké
- Yacoubou Moussa
- Hassana Massalatchi
- Loula Chipkaou
- Boubacar Karimoune
- Narba Amadou
- Djibrina Nalokoyo
- Boubacar Dan Makari
- Adamou Goga
- Attahirou Magagi
- Maimouna Mahamadou
- Dadi Boubacar
- Fouré Liman
- Balkissa Yaou
- Gado Marayé
- Amadou Ibro
- China Bonkano

### Membres de droit

- Amadou Sabo
- Tchiousso Ousmane

Après une fatia prononcée par un participant, le Président Bandou Kaka a souhaité la chaleureuse bienvenue à tous les participants.

L'ordre du jour comportant 5 points a été présenté aux élus :

1. Adoption du procès verbal de la 3<sup>ème</sup> Session Ordinaire tenue en Juillet 2021
2. Exécution budgétaire exercice 2021
3. Examen et adoption du projet de budget exercice 2022
4. Situation de la taxe municipale exercice 2022 et antérieures
5. Divers

L'ordre du jour présenté aux Conseillers n'a subi aucune modification

Ce silence a attiré l'attention du SG de la Préfecture de Dogondoutchi qui a demandé aux élus de se substituer aux textes en vigueur, de s'unir pour obtenir une meilleure cohésion dans le travail, sinon en cas de manquement, le Conseil peut être dissous.

L'Honorable Chef de Canton de l'Aréwa, lui, a félicité les chefs de villages et de tribus pour leur civisme et les à exhorter à s'aimer mutuellement et se faire confiance pour éviter le chaos de la Région de Tillabery ou les terroristes font carnage.

L'Honorable Chef de Groupement Peulh a de son côté appuyé l'intervention du Chef de Canton de l'Aréwa.

### **I Adoption du procès verbal de la 3<sup>ème</sup> Session Ordinaire tenue en Juillet 2021**

Après la lecture du Secrétaire de séance, ce point a été adopté à l'unanimité : 20 voix pour 0 contre et 0 abstention

### **II Exécution budgétaire exercice 2021**

A la date du 30 Novembre 2021 le budget exercice 2021, remanié était de : **131.898.691 Francs** dont, seulement **53.571.422 Francs** avait été recouvrés, ce qui représente 39,15% d'exécution.

Quant au budget d'investissement sa prévision était de : **80.632.285 Francs** ; **22.789.559** ont été recouvrés, tous versés dans l'investissement, soit : 26,87% d'exécution.

### **III examen et adoption du projet de budget exercice 2022**

Le Secrétaire Municipal P.I. a expliqué point par point aux participants les principales sources des recettes et les principales sources de dépenses. Certains conseillers ont posé des questions pertinentes auxquelles des réponses ont été apportées. Ainsi donc le budget exercice 2022 est équilibré en recettes et en dépenses à la somme de :

- **Titre I :** prévision : quatre vingt douze millions deux cent dix huit mille trois quarante deux (92.218.342) F CFA

- Titre II : prévision : quarante-huit millions neuf cent huit mille six cent soixante quatre (48.908.604) F CFA dont 45% du budget soit : 40.598.524 et 8.310.350 (fonds de péréquation 2022)

#### IV situation de la taxe municipale exercice 2022 et antérieures

Cette rubrique a été présentée par le Receveur Municipal qui a fait connaître aux conseillers, village par village, année par année la situation de chacun de 2012 à ce jour.

De par son exposé on constate que certains villages ne suivent pas la meilleure conduite des autres :

- Dankassari : 2017 (1.020.600) 2019 (701432) 2021 (795.800)
- Lougou : 2016 (343.744) 2017 (932.100) 2018 (1.064.000) 2019 (1.032.500) 2020 (328.200) 2021 (817.900)

Cela a attiré l'attention de certains Conseillers qui ont posé des questions auxquelles des réponses ont été fournies.

Ainsi donc la taxe municipale 2022 s'élève à : 61.368.342 Francs dont 29.328.642 Francs d'arriérées.

#### IV Divers

- Dans son intervention, le Conseiller Djibrina Nalokoyo a posé la question suivante : pourquoi l'allégement des tâches féminines n'a-t-elle pas de prévision ? la réponse est la suivante : cela est dû au fait que dans de nombreux villages de la Commune, l'Etat et les Partenaires ont fait installer des moulins à grains neufs mais qui, aujourd'hui ne fonctionnent plus faute d'entretien. Cette façon d'agir décourage les partenaires.
- Il a fait cas aussi d'une inquiétude par rapport aux talibés qui subissent l'exploitation de leurs marabouts au détriment de la tâche pour laquelle ils sont confiés à ces maîtres.
- Il est prévu le recrutement d'un manoeuvre au CSI de Karki à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2022 puis à la prochaine Session du Conseil le processus de recrutement d'un Secrétaire Municipal (S.M) et d'un formateur au CFM de Dankassari.
- Comme la saison hivernale n'a pas répondu à l'attente des paysans, le Maire Bandou Kaka a informé l'assistance que la population de Lillato s'est engagée à modérer les dépenses ostentatoires lors des mariages, baptêmes et autres cérémonies. Ainsi il a attiré l'attention des Conseillers à sensibiliser les populations pour qu'elles agissent dans le même sens.

En clôturant les travaux le Jeudi 23 Décembre 2021 à 14 h 18 mn, le Président du Conseil, Bandou Kaka a remercié les Conseillers pour leurs interventions massives aux débats ,a souhaité à chacun un bon retour dans son foyer et a imploré le Tout Puissant, le Miséricordieux à descendre sa grâce et la paix au Niger.

Le Rapporteur  
  
 Andi Gagara

Le Président du Conseil  
  
 Bandou Kaka

REPUBLIQUE DU NIGER  
REGION DE DOSSO  
DEPARTEMENT DE DOGONDOUTCHI  
COMMUNE RURALE DE DANKASSARI

**DELIBERATION N°012/2021 DU 23 DECEMBRE PORTANT ADOPTION DU PROCES  
VERBAL DE LA 3<sup>E</sup> SESSION ORDINAIRE TENUE EN OCTOBRE 2021**

Le Conseil Municipal de la Commune Rurale de Dankassari régulièrement constitué et réuni en sa 3<sup>ème</sup> Session Ordinaire pour l'année 2021 les 20, 21, 22 et 23 Décembre 2021 dans la salle de réunion de la Mairie sous la présidence de Monsieur Bandou Kaka, Président du dudit Conseil et après avoir délibéré par 20 voix pour, 0 contre et 0 abstention.

- Vu la constitution du 25 Novembre 2010 ;
- Vu la loi n° 2001-023 du 10 Août 2001, portant création des circonscriptions administratives et des collectivités territoriales ;
- Vu l'Ordonnance 2010-54 du 17 Septembre 2010 portant code général des Collectivités Territoriales et ses textes modificatifs subséquents ;
- Vu la loi 2002-014 du 11 juin 2002, portant création des communes et fixant le nom de leurs chefs lieux ;
- Vu le décret n°2021-235/PRN du 03 Avril 2021, portant nomination d'un Premier Ministre ;
- Vu le décret n°2021/238/PRN/du 17 /04/ 2021, portant nomination des membres du Gouvernement ;
- Vu le décret n°2021-936/PRN/MIS/ du 08 Novembre 2021 portant nomination des Préfets des départements ;
- Vu le procès verbal en date du 05 Mai 2021 portant installation du Conseil Municipal
- Vu le procès verbal en date du 05 Mai 2021 portant élection du Maire et ses Adjoints ;

**DELIBERE**

**Article 1 :** le procès verbal de la 3<sup>e</sup> session ordinaire adopté par 20 voix pour 0 contre et 0 abstention.

**Article 2 :** la présente délibération qui prend effet à compter de la date de sa signature sera notifiée et communiquée partout où besoin sera.

Fait et délibéré à Dankassari le 23 Décembre 2021

**Ampliations :**

Préfet .....1  
Conseillers Municipaux.....20  
Chefs Traditionnelles.....2  
Chrono .....1



REPUBLIQUE DU NIGER  
REGION DE DOSSO  
DEPARTEMENT DE DOGONDOUTCHI  
COMMUNE RURALE DE DANKASSARI

**DELIBERATION N°013/2021 DU 23 DECEMBRE PORTANT EXAMEN ET ADOPTION  
DU PROJET DE BUDGET EXERCICE 2022**

Le Conseil Municipal de la Commune Rurale de Dankassari régulièrement constitué et réuni en sa 3<sup>ème</sup> Session Ordinaire pour l'année 2021 les 20, 21, 22 et 23 Décembre 2021 dans la salle de réunion de la Mairie sous la présidence de Monsieur Bandou Kaka, Président du dudit Conseil et après avoir délibéré par 20 voix pour, 0 contre et 0 abstention.

- Vu la constitution du 25 Novembre 2010 ;
- Vu la loi n° 2001-023 du 10 Août 2001, portant création des circonscriptions administratives et des collectivités territoriales ;
- Vu l'Ordonnance 2010-54 du 17 Septembre 2010 portant code général des Collectivités Territoriales et ses textes modificatifs subséquents ;
- Vu la loi 2002-014 du 11 juin 2002, portant création des communes et fixant le nom de leurs chefs lieux ;
- Vu le décret n°2021-235/PRN du 03 Avril 2021, portant nomination d'un Premier Ministre ;
- Vu le décret n°2021/238/PRN/du 17 /04/ 2021, portant nomination des membres du Gouvernement;
- Vu le décret n°2021-936/PRN/MIS/ du 08 Novembre 2021 portant nomination des Préfets des départements ;
- Vu le procès verbal en date du 05 Mai 2021 portant installation du Conseil Municipal
- Vu le procès verbal en date du 05 Mai 2021 portant élection du Maire et ses Adjoints ;
- ;

**DELIBERE**

**Article 1 :** Le budget exercice 2022 adopté par 20 voix pour 0 contre et 0 abstention est équilibré en recettes et en dépenses à :

- TITRE I : 92.218.342
- TITRE II : 48.908.604

**Article 2 :** la présente délibération qui prend effet à compter de la date de sa signature sera notifiée et communiquée partout où besoin sera.

Fait et délibéré à Dankassari le 23 Décembre 2021

**Ampliations :**

Préfet .....1  
Conseillers Municipaux.....20  
Chefs Traditionnelles.....2  
Chrono .....1



REPUBLIQUE DU NIGER  
REGION DE DOSSO  
DEPARTEMENT DE DOGONDOUTCHI  
COMMUNE RURALE DE DANKASSARI

**DELIBERATION N°014/2021 DU 23 DECEMBRE PORTANT ADOPTION DE LA  
TAXE MUNICIPALE EXERCICE 2022**

Le Conseil Municipal de la Commune Rurale de Dankassari régulièrement constitué et réuni en sa 3<sup>ème</sup> Session Ordinaire pour l'année 2021 les 20, 21, 22 et 23 Décembre 2021 dans la salle de réunion de la Mairie sous la présidence de Monsieur Bandou Kaka, Président du dudit Conseil et après avoir délibéré par 20 voix pour, 0 contre et 0 abstention.

- Vu la constitution du 25 Novembre 2010 ;
- Vu la loi n° 2001-023 du 10 Août 2001, portant création des circonscriptions administratives et des collectivités territoriales ;
- Vu l'Ordonnance 2010-54 du 17 Septembre 2010 portant code général des Collectivités Territoriales et ses textes modificatifs subséquents ;
- Vu la loi 2002-014 du 11 juin 2002, portant création des communes et fixant le nom de leurs chefs lieux ;
- Vu le décret n°2021-235/PRN du 03 Avril 2021, portant nomination d'un Premier Ministre ;
- Vu le décret n°2021/238/PRN/du 17 /04/ 2021, portant nomination des membres du Gouvernement;
- Vu le décret n°2021-936/PRN/MIS/ du 08 Novembre 2021 portant nomination des Préfets des départements ;
- Vu le procès verbal en date du 05 Mai 2021 portant installation du Conseil Municipal
- Vu le procès verbal en date du 05 Mai 2021 portant élection du Maire et ses Adjoints ;
- ;

**DELIBERE**

**Article 1 :** la taxe municipale exercice 2022 adoptée par : 20 voix pour, 0 contre et 0 abstention s'élève à : soixante et un millions trois cent soixante huit mille trois cent quarante deux (61.368.342) F CFA dont vingt neuf millions trois cent vingt huit mille six cent quarante trois (29.328.643) F CFA d'arriérées

**Article 2 :** la présente délibération qui prend effet à compter de la date de sa signature sera notifiée et communiquée partout où besoin sera.

Fait et délibéré à Dankassari le 23 Décembre 2021

**Ampliations :**

Préfet .....1  
Conseillers Municipaux.....20  
Chefs Traditionnelles.....2  
Chrono .....1

Le Maire  
  
BANDOU KAKA

REPUBLIQUE DU NIGER  
REGION DE DOSSO  
DEPARTEMENT DE DOGONDOUTCHI  
COMMUNE RURALE DE DANKASSARI

**DELIBERATION N°015/2021 DU 23 DECEMBRE AUTORISANT LE RECRUTEMENT  
D'UN MANŒUVRE AU CSI DE KARKI**

Le Conseil Municipal de la Commune Rurale de Dankassari régulièrement constitué et réuni en sa 3<sup>ème</sup> Session Ordinaire pour l'année 2021 les 20, 21, 22 et 23 Décembre 2021 dans la salle de réunion de la Mairie sous la présidence de Monsieur Bandou Kaka, Président du dudit Conseil et après avoir délibéré par 20 voix pour, 0 contre et 0 abstention.

- Vu la constitution du 25 Novembre 2010 ;
- Vu la loi n° 2001-023 du 10 Août 2001, portant création des circonscriptions administratives et des collectivités territoriales ;
- Vu l'Ordonnance 2010-54 du 17 Septembre 2010 portant code général des Collectivités Territoriales et ses textes modificatifs subséquents ;
- Vu la loi 2002-014 du 11 juin 2002, portant création des communes et fixant le nom de leurs chefs-lieux ;
- Vu le décret n°2021-235/PRN du 03 Avril 2021, portant nomination d'un Premier Ministre ;
- Vu le décret n°2021/238/PRN/du 17 /04/ 2021, portant nomination des membres du Gouvernement;
- Vu le décret n°2021-936/PRN/MIS/ du 08 Novembre 2021 portant nomination des Préfets des départements ;
- Vu le procès verbal en date du 05 Mai 2021 portant installation du Conseil Municipal
- Vu le procès verbal en date du 05 Mai 2021 portant élection du Maire et ses Adjoints ;
- ;

**DELIBERE**

**Article 1** : Le recrutement d'un manœuvre au CSI de Karki adopté par 20 voix pour, 0 contre et 0 abstention répondant au nom de Moustapha Maïzama.

**Article 2** : la présente délibération qui prend effet à compter de la date de sa signature sera notifiée et communiquée partout où besoin sera.

Fait et délibéré à Dankassari le 23 Décembre 2021

**Ampliations :**

Préfet .....1  
Conseillers Municipaux.....20  
Chefs Traditionnelles.....2  
Chrono .....1

Le Maire  
  
BANDOU KAKA